HAL
open science

Le rôle des dames dans les maisons fortes de Bourgogne, du XIIIe au XVIe siècle

Hervé Mouillebouche

To cite this version:

Hervé Mouillebouche. Le rôle des dames dans les maisons fortes de Bourgogne, du XIIIe au XVIe siècle. Anne-Marie Cocula Michel Combet. Le Château au féminin actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, les 26, 27 et 28 septembre 2003, Ausonius, pp.39-56, 2004. hal-03310052

HAL Id: hal-03310052

https://hal.science/hal-03310052v1

Submitted on 3 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le château au féminin

Actes des Rencontres d'Archéologie
et d'Histoire en Périgord
les 26, 27 et 28 septembre 2003

Textes réunis par
Anne-Marie Cocula
& Michel Combet

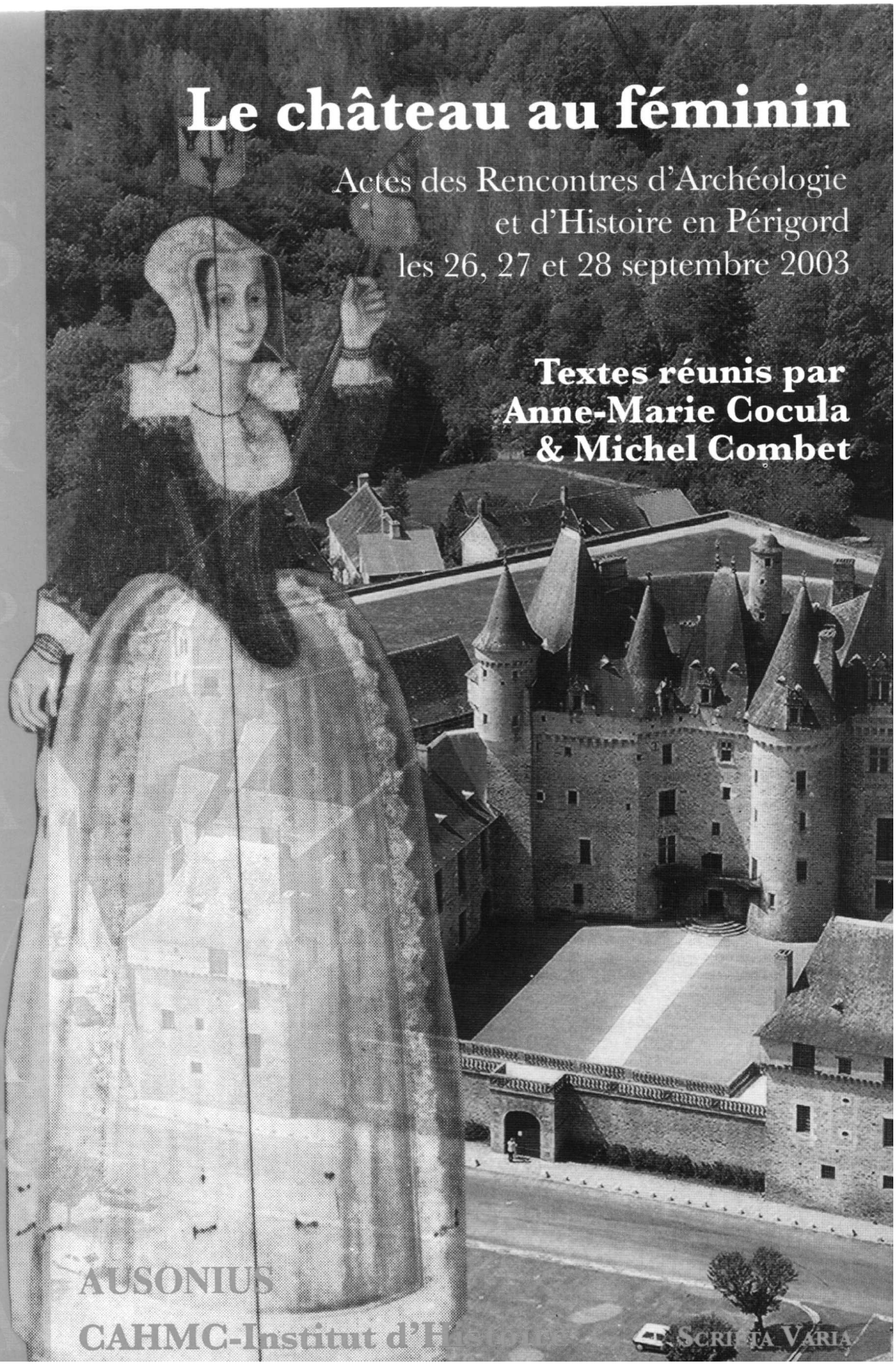

AUSONIUS
CAHMC-Institut d'Histoire
SCRIPTA VARIA

LE RÔLE DES DAMES DANS LES MAISONS FORTES DE BOURGOGNE DU XIIIe AU XVIe SIÈCLE

Hervé MOUILLEBOUCHE *

Quelle est la place, quel est le rôle des femmes dans les forteresses du Moyen Age en Bourgogne? Les rares études qui ont été réalisées sur ce sujet portent soit sur la vie des duchesses, soit sur celle des dames de la très haute aristocratie dans des châteaux prestigieux [1]. Les dames de la petite et moyenne aristocratie, les dames des maisons fortes, n'ont guère eu la faveur des historiens. Notre récente étude sur les maisons fortes [2], avouons le, n'a pas laissé aux femmes la part qu'elles méritaient. Nous avons constaté, après Pierre Charbonnier, qu'il y a souvent des dames seules dans les châteaux et maisons fortes [3]. En effet, quand les familles nobles cumulent plusieurs seigneuries et plusieurs forteresses, le couple seigneurial peut décider de se séparer pour gérer et surveiller au plus près son patrimoine. Les archives privées, les procès, les lettres de rémission laissent parfois découvrir les heurs et malheurs de ces femmes sensées défendre leurs châteaux. Nous commencerons donc notre étude en regardant de près ces quelques pages d'histoire bien documentées. Mais les aventures les plus attrayantes ne sont pas toujours les plus représentatives. Aussi, pour étudier "l'histoire" et non plus "les histoires", nous essaierons ensuite d'avoir une approche globale et statistique de la place des femmes dans les maisons fortes.

QUELQUES CHÂTELAINES

Les archives de la Bourgogne, si riches par certains aspects, sont très impersonnelles pour les XIIe et XIIIe siècles. Il faut attendre l'extrême fin du XIIIe siècle et surtout les XIVe et XVe siècles pour voir émerger dans les dossiers documentaires quelques personnalités dont on connaît un peu plus que le nom et le titre. Dans les archives privées, notamment dans les dossiers de procès, le chercheur a parfois la chance de retrouver quelques pièces exceptionnelles : portraits de dames que

* Université de Bourgogne.

Sauf précision contraire, toutes les cotes d'archives renvoient aux archives départementales de la Côte-d'Or. Les noms de lieux sont également situés dans ce département.

1 Par exemple Canat de Chizy 1859, Caron 1980, Beck 2002.

2 Mouillebouche 2002.

3 Mouillebouche 2002, 426, Charbonnier 1992, 31.

l'histoire est venue surprendre un jour dans l'intimité de leur château ou de leur maison forte.

Quelques victimes

Demain, se Damedex no fait
Li sera cist chastés randuz
Qui ne puet estre desfanduz
Et je avoc comme chaitive[4].

La belle Blancheflore, assiégée dans son château par l'impitoyable Aguigueron et délivrée *in extremis* par Perceval, a exercé une véritable fascination sur l'imaginaire médiéval et sur le nôtre. Depuis, toute princesse réfugiée dans un château devient une princesse menacée. Ce modèle littéraire et mythique semble parfois trouver des antécédents historiques dans les archives de Bourgogne. C'est le cas notamment autour de la maison forte de Fontaine-Française et du château de Thil-en-Auxois[5].

Le 6 octobre 1361, le duc de Bourgogne tranche un différend entre Jeanne de Montbéliard, dame de Fontaine-Française, troisième épouse et veuve de Guillaume de Vergy, et Jacques de Grandson, seigneur de Pesmes, qui a épousé une fille du second lit de feu Guillaume, Marguerite de Vergy. A la mort de Guillaume de Vergy, Jacques de Grandson se plaint de n'avoir pas reçu la dot de sa femme. Il décide de se payer lui-même, et s'approche de la maison forte de Fontaine-Française avec "un grand nombre de gens d'armes". D'après les accusations de la dame du lieu, il aurait alors "rompu aucunes barres et y fait violence ; et en icelle maison especialement en la tour, ou estoit tout le tresour doudit messire Guillaume, avoit pris et emportée, la ou il avoit peu, grant quantitei de deniers, de vaisselle d'or et d'argent et autres biens, jusques à la valeur et extimation de quarante et cinquante mille florins de Florence"[6].

Cette affaire pourrait sembler un paradigme de la condition des femmes dans les maisons fortes bourguignonnes au Moyen Age. Dans une société où la noblesse revendique le droit de se faire justice elle-même, une femme seule est souvent une femme en danger. Et les murs de la maison forte, qui protègent la dame et les trésors, sont de peu de valeur face à un prédateur déterminé.

Les femmes seules ne semblent d'ailleurs pas plus en sécurité dans un château fort que dans une maison forte : c'est ce que l'on pourrait conclure des mésaventures de la veuve de l'Archiprêtre. Arnaud de Cervoles, dit l'Archiprêtre, est un capitaine de compagnie originaire du Périgord. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, il s'est acquis une solide réputation d'efficacité et de cruauté. A partir de 1362, il tente de

[4] Chrétien de Troyes, vers 1980-1984.

[5] Fontaine-Française : ar. Dijon, ch.-l. cant. Thil-en-Auxois : ar. Montbard, cant. Précy-sous-Thil, com. Vic-sous-Thil.

[6] A.D. Doubs, B 449 ; Beauséjour & Godard 1909, n° 349.

Fig. 1 : Château et collégiale de Thil.

mettre son épée et ses troupes au service du roi de France et s'emploie à pacifier la Bourgogne. Le bouillant capitaine parvient à faire oublier son passé sulfureux. Il intègre même la plus haute aristocratie bourguignonne en épousant une riche veuve : Jeanne de Châteauvillain [7]. Ce mariage lui apporte notamment le château de Thil-en-Auxois, où il demeure habituellement avec son épouse (fig. 1) [8]. Le 25 mai 1366, l'Archiprêtre est assassiné près de Mâcon, c'est-à-dire à près de 200 km de Thil [9]. Ce meurtre ressemble fort à un complot. En effet, le même jour, Philippe le Hardi écrit à Jeanne de Châteauvillain pour lui annoncer la mort de son mari "et pour lui recommander la garde de sa forteresse de sorte que les Gascons n'y entrassent" [10]. Mais les assassins sont plus rapides que le courrier. Le jour même de la mort de l'Archiprêtre, le Petit Darby, son cousin, se rend maître de la forteresse de Thil. Le bailli d'Auxois, Guillaume de Clugny, vole au secours de la dame en danger. Il fait mettre en défense la collégiale fortifiée de Thil qui se dresse près du château. Le Petit Darby, qui dès lors ne peut plus tenir la position, abandonne le château et la dame, non sans emporter une appréciable rançon [11]. Philippe le Hardi, pour protéger la dame comme pour s'éviter de nouvelles frayeurs, confie alors la garde du château à trois capitaines nommés par ses soins [12].

En effet le duc de Bourgogne ne se fait guère d'illusion sur la capacité d'une femme à défendre une place. Dans son ordonnance de 1367 sur la mise en défense des forteresses du duché, il demande qu'on nomme des châtelains dans les châteaux tenus "par les gens d'Église et les dames veuves" [13]. Le pessimisme du duc devait d'ailleurs être souvent partagé par ses contemporains, comme il l'est aujourd'hui par les historiens [14].

7 Veuve de Jean de Thil, mort vers 1354, et sœur de Jean de Châteauvillain, mort à Poitiers en 1356.

8 Chérest 1879, *passim*.

9 Froissart, I ; Chérest 1879 ; Petit 1909, 203.

10 BnF, coll. Bourgogne, XXV, f° 13 v° ; Petit 1909, 205.

11 B 2752, f° 21 r° ; Courtépée 1775, IV, 157 ; Petit 1909, 205.

12 BnF, coll. Bourgogne, XXVI, 78 et XXIV, 83 ; Petit 1909, 206.

13 "Item, que en toutes forteresses de ladite duchié tenues par les gens d'église et dames vesves seront mis capitains par les visiteurs, au conseil de ceulx [à] qui les dites forteresses seront". B 15, f° 90 r° ; Bouhier 1742, I, 848.

14 Par exemple Petit 1905, IX, 122 : "du reste, on a pu remarquer que l'ennemi [les Anglais en 1358] prenait surtout possession des forteresses appartenant à des femmes ou à des prélats, qui

Ces deux exemples, lus un peu rapidement, pourraient nous faire croire qu'une femme seule dans un château attire irrésistiblement toute la pègre – c'est-à-dire les aristocrates ambitieux – du voisinage. Une lecture plus attentive nous apprend pourtant que, dans les deux cas, il s'agit seulement de querelles d'héritages, comme c'est souvent le cas dans les guerres privées entre seigneurs. Ce qui motive la prise des châteaux de Thil et de Fontaine, c'est la mort du seigneur et le partage de ses biens, et non la présence, accessoire, de sa veuve. L'agresseur de Thil, le Petit Darby, est le cousin de l'Archiprêtre. C'est un capitaine aussi respectable que son oncle, et qui n'aura sans doute pas manqué de respect à sa tante. Le bailli prétend que son intervention a libéré le château, mais il ajoute aussi que le Petit Darby "s'estoit partir de Til pour III^{M} V^{C} francs que la dame de Til li avoit bailliez". D'ailleurs, notre fugitif se réfugie à Châteauvillain [15], le second château de l'Archiprêtre, et il l'occupe sans protestation de la veuve. La part d'héritage arrachée par la force n'était dont pas forcément indue.

La prise du château de Fontaine-Française est, elle aussi, plutôt une histoire d'héritage contesté que d'oppression du sexe faible. Lors de la "visite" de Jacques de Grandson, Jeanne de Montbéliard n'était vraisemblablement pas présente dans la maison forte. Remarquons également que, lors du procès, Jacques de Grandson intervient au nom de sa femme, Marguerite de Vergy. Or, cette dernière était la fille de la seconde épouse de Guillaume de Vergy, Agnès de Durnes. La veuve de Guillaume, Jeanne de Montbéliard, est sa troisième épouse et donc la belle-mère de Marguerite de Vergy [16]. La "première bataille de Fontaine-Française" ne fut donc pas l'assaut d'un seigneur-brigand contre une veuve éplorée, mais plutôt le noble geste d'un chevalier courtois qui défend le droit de sa pauvre orpheline d'épouse contre l'oppression d'une marâtre.

Quelques résidentes diaphanes

Les archives de la Côte-d'Or recèlent également quelques portraits de châtelaines qui, tout en résidant dans leur maison forte, semblent indifférentes aux événements qui s'y déroulent.

Parmi les châtelaines prudentes et discrètes, nous citerons en premier lieu Jeanne de Dampierre, dame de la maison forte de Montbis [17]. Cette maison forte, qui

généralement n'y mettaient pas une garnison suffisante pour les défendre" Caron 1987, 261 : "attaque d'une maison mal défendue où se trouvait une femme seule, le pillage des biens d'un adversaire durant un procès et pendant son absence, étaient chose courante". Voir également Duby 1984, 51 : "Telle Dame Nicole qui tenait par héritage le château de Lincoln : elle le défendit de tout son pouvoir contre les gens du prince Louis de France [...] Mais celles-ci sont-elles vraiment des femmes? Dépouillées de toute féminité, elles combattent en vérité comme des hommes".

[15] Haute-Marne, ar. Chaumont, ch.-l. cant.

[16] Caron 1987, 343.

[17] Ar. Beaune, cant. Nuits-Saint-Georges, com. Gilly-lès-Cîteaux.

n'a laissé aucun vestige, se dressait juste en face du puissant château des abbés de Cîteaux à Gilly. Le 29 octobre 1367, un curieux manège se déroule sur l'étroite bande de terre qui sépare les deux forteresses. Un certain Jean le Guespet, écuyer aventurier de douteuse réputation, entreprend de faire creuser des fossés autour de la maison de Montbis. Or, ces fossés empiètent sur la voie commune et détournent l'eau de la rivière voisine. L'abbé de Cîteaux, furieux de voir ces travaux se dérouler à sa porte sans son autorisation, envoie son prieur demander l'arrêt du chantier. Jeanne de Dampierre est présente dans sa maison, et le procureur de l'abbé lui adresse ces paroles :

> "Madame et vous, Jehans Guespet, vous faites cy ovrer et torroillier en nostre communautey et ou droit de nostre eglise de Cisteaus et des prodommes et habitans de Gilley et de tout le commun, en despecent la voye commune de toute la ville et de toute gens venenz et alenz par la dicte ville, et auxi en despecent et hostant le cours de la riviere, li quelle chouse est ou grand grief, doumaige et prejudice de la dicte eglise de Cisteaus, des diz prodhommes et habitanz de Gilley, de toute la paroiche et de touz autres alenz et venenz par la dicte ville, si comme il puet apparoir à touz. Et por ce, je, ou non que dessus, vous requiert que vous cessois et faites cesser de la dicte euvre novelle, et vous deffen et à touz autres en tant comme je puis et doy, que plus n'y ovrois ne faites à ouvrer".

Puis il prend une pierre et la jette par-dessus les fossés en signe de défense. Il recommence trois fois sa protestation et obtient enfin une réponse de Jeanne de Dampierre : "A quoi diet et respondit ladite dame que ladite euvre elle ne faceoit faire et s'en mesloit"[18]. Ainsi, la dame réside dans sa maison, et Jean le Guespet ne semble pas l'avoir consultée avant de commencer les travaux de fortification. L'ignorance de la dame de Montbis pourrait sembler un prétexte hypocrite, si l'on ne retrouvait chez d'autres châtelaines un tel désintérêt pour les choses de la guerre.

Quelques années plus tard, dans la maison forte de Germolles[19] – celle-là même qui allait devenir le beau château de Marguerite de Flandre – une autre femme regarde, indifférente, les conflits des hommes. Guillaume de Germolles, seigneur du lieu, a vendu sa terre et sa maison de Germolles à Philibert Paillard, mais sans en référer au duc de Bourgogne, de qui dépendait le fief[20]. Le duc envoie alors son châtelain se saisir de la maison forte. Celui-ci y reste 77 jours, pour protéger la forteresse tant des gens du roi que de ceux de Guillaume de Germolles et de Philibert Paillard qui cherchent à la reprendre. Or, le châtelain du duc n'est pas seul à Germolles. Il partage la maison avec "la mere dudit Guillaume, laquelle était toujours

[18] 11 H 0668 ; Chalmandrier 1895, 166.

[19] Saône-et-Loire, ar. Chalon-sur-Saône, cant. Givry, com. Mellecey.

[20] B 5257-2, f° 49.

dedans à cause de son douaire, elle et huit de ses gens" [21]. Cette cohabitation est surprenante. On pourrait penser que le châtelain a eu à cœur de respecter le douaire de la vieille dame. Plus certainement, il l'a tenue pour quantité négligeable et n'a pas jugé utile de la forcer à quitter les lieux. On pourrait lui appliquer les mots de Georges Duby : "C'est comme si elle n'existait pas, c'est comme si les hommes ne s'en souciaient pas le moins du monde" [22].

Toutes les femmes n'ont pas la chance de passer inaperçues : ainsi la dame de Beauvoir [23]. Son mari, Geoffroy d'Auxerre, est en guerre contre Philippe de Bourbon à propos de l'héritage de Gui de Bar. Un matin de 1438, Philippe de Bourbon,

> "veant qu'il ne pouvoit en avoir autre raison, s'advança à ung certain jour au matin de prendre ladite maison de Beauvoir en laquelle il ne trouva point ledit Geoffroy mais y trouva sa femme. Laquelle il fist de la dite maison gracieusement vuider et à tout aucunes ses vestures et autres habillements et tinst icelle maison à l'aide de ses compagnons et complices par l'espace de quinze jours ou environ, lequel temps ils dispensèrent la greigneur partie des pourveances qui y estoient" [24].

Une lecture rapide ou partisane pourrait nous faire croire que la maison forte fut attaquée et prise parce qu'elle était défendue par une femme seule. Mais la réalité est pire encore : Philippe de Bourbon s'est emparé de la maison forte de Beauvoir sans savoir que la dame y résidait. Il ne cherche même pas à tirer parti de cette prise, puisqu'il lui fit "de la dite maison gracieusement vuider". La dame de Beauvoir n'est ni un enjeu de combat, ni un gardien de place. Elle n'est qu'un accident imprévu et négligeable dans la stratégie de Philippe de Bourbon.

Les dames de Gilly, de Germolles et de Beauvoir ont donc de nombreux points communs. Toutes trois résident dans des maisons fortes en l'absence de leur époux ou de leur fils, et vraisemblablement en compagnie d'une suite assez peu nombreuse. A-t-on cherché à protéger la dame en la logeant ainsi dans une forteresse, ou a-t-on au contraire voulu protéger la forteresse en la confiant à la garde de la maîtresse? S'il y a eu une telle stratégie au départ, elle fut bien vaine. Dans les trois cas, les agresseurs s'emparent de la maison sans rencontrer de résistance. Dans ces trois exemples, tout se passe comme si la châtelaine était strictement cantonnée dans la sphère du privé et refusait d'intervenir dans celle du public.

Quelques demoiselles entreprenantes

Mais il y a aussi, dans cette Bourgogne de la fin du Moyen Age, quelques demoiselles qui se plaisent à déranger les schémas des hommes, des clercs et des

[21] B 5257-2, f° 21 ; Beck 2002, 14.
[22] Duby 1984, 62.
[23] Yonne, ar. Avallon, cant. Guillon, com. Sauvigny-le-Beural.
[24] A. D. Nord, lettres de rémission, B 1682, f° 49 r° et v°. Caron 1987, 266.

historiens. Ainsi Catherine et Jeanne de Montagu dont les démêlés sont rapportés dans un long intendit de défense à articles [25]. En 1419, Pierre de Montagu, seigneur de Sombernon, meurt au château de Mâlain (fig. 2) [26]. Ses héritiers les plus directs sont ses deux nièces : Catherine, dame de Sombernon, et sa sœur cadette Jeanne, dame de Rougemont. Quand elle apprend la maladie de son oncle, Jeanne se rend à son chevet. Mais elle ne peut entrer au château : le fils de Catherine, qui est arrivé avant elle, tient la place avec ses hommes et il lui interdit d'approcher le mourant. Jeanne comprend qu'on cherche à l'écarter de l'héritage. Elle fait prévenir la duchesse de Bourgogne, qui envoie à Mâlain le gouverneur de sa chancellerie muni de lettres patentes [27]. "Mais l'on ne ly feist aucune obeissance, mais l'y feist l'on toute rebellion" [28]. Trois semaines plus tard, Catherine arrive à son tour à Mâlain. Jeanne est enfin autorisée à entrer dans la forteresse. Mais l'oncle est mort ; le testament est signé. Il est naturellement très favorable à Catherine. Surtout, Jeanne retrouve peu de chose des biens de Pierre de Montagu. Or, il "devoit avoir plus de LX^{M} escuz en tresor et II^{C} mar de vaisselle" [29].

Fig. 2 : Château de Mâlain.

Dans cette affaire, comme dans le long procès pour partager l'héritage de Pierre, les maris des héritières (Guillaume de Villersexel et Gui de Rougemont) sont totalement absents. Leur nom apparaît comme élément d'état civil des demoiselles, mais ces dernières mènent procès sous leur propre chef pour obtenir un héritage (chacune revendique plusieurs châteaux) qui sera leur bien propre. Ces dames entendent bien occuper personnellement les châteaux, puisqu'elles exigent le partage du château de Mâlain et obtiennent des salles particulières pour y entreposer leurs meubles [30]. Les fouilles archéologiques ont d'ailleurs constaté que le partage du château a été physiquement exécuté par un mur de pierre qui passe au milieu de la cuisine. Ce château de Mâlain eut d'ailleurs un destin particulièrement féminin,

[25] Bibliothèque municipale de Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/4, cote 1. Mouillebouche 1994, 50 *et sq.*

[26] Ar. Dijon, cant. Sombernon.

[27] A.D.C.O., Peincedé, XXVIII, 10. Original perdu.

[28] Bibliothèque municipale de Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/4, cote 1, art. XXXVII. Mouillebouche 1994, 54.

[29] *Ibid.*, art. XXXVII. Mouillebouche 1994, 54.

[30] Partage : *ibid.*, cote 8. Entrepôt des meubles : *ibid.* cote 7.

Fig. 3 : Plate-forme de la maison forte de Champfort.

puisque la part de Catherine tomba successivement entre les mains de sa petite fille Jeanne de Villersexel, puis dans celles de la fille de Jeanne, Claude de Bauffremont [31].

Quittons le grand château de Mâlain, dont les ruines dominent les premiers contreforts rocheux de l'Auxois, pour nous rendre dans une maison forte de la vallée de la Saône : Champfort [32]. D'après les vestiges encore visibles (une plate-forme ovale de 40 m de diamètre) (fig. 3), cette forteresse devait être assez modeste. Son seigneur, Ferry de Saint-Seine, la tenait en fief du seigneur de Lamarche-sur-Saône. Vers 1470, un conflit opposa le seigneur et son vassal. Un sergent se rendit alors à Champfort pour rencontrer Ferry. Il fut reçu par sa femme, Custine de Roussillon, qui semble avoir été une dame de caractère :

> ladite damoiselle, advenant et perseverant de mal en pis avec son dit mary, mehue de dalpnable malvais courage, s'aproucha dudit sergent, mit la main à luy, le bouta arriere, et outre son grey et volenté luy osta une vergecte qu'il pourtoit en signe et figure de son office et icelle roimpit en pluseurs troncs, lesquel inreverement elle gecta es foussez de la fort maison dudit Champfort en grant injure, irreverance et mesprisement dudit seigneur appelé [33].

Le sergent débouté revint quelques heures plus tard, en compagnie du procureur du seigneur. Mais les deux hommes reçurent le même accueil, accompagné de "pluseurs rudes et injurieuses paroles en vitupere dudit seigneur appelé" [34]. L'affaire devenait grave. Le sergent revint une troisième fois, avec le bailli de Lamarche, pour porter aux vassaux récalcitrants un exploit de justice. Mais "icelle damoiselle, après ce que sondit mary heut veu et leu ledit mandement qui estoit en forme de justice, et icelle rebaillé audit sergent, elle lui hosta rigoureusement et ouctraigeusement oultre son grey et volenté et ou comtempt, vitupere et mesprisement d'icelli et de ceulx qui l'avoient mist, le gecta ou soillier de la cusine de l'ostel et fort maison dudit Champfort" [35]. Puis, quand on l'accusa d'avoir brisé les

[31] Mouillebouche 1999, 277.

[32] Ar. Dijon, cant. Pontailler-sur-Saône, com. Lamarche-sur-Saône.

[33] E 1853, ch. 13 ; Camp 1988, 216. Le conflit est connu par l'intendit de défense du seigneur de Lamarche dans un procès en appel aux Grands Jours de Beaune.

[34] *Ibid.*, ch. 14.

[35] *Ibid.*, 17.

vergettes du sergent elle repondit ce qui s'ensuit en effet, en presence de son mary consentant ou au moins non contredisant, en disant :

> par saint Jehan, il est vrai je l'ai fait et, se mon mary n'estoit ycy, encour luy ousteroye je icelle verge et se luy romproye, car vous n'avez que fere ceans ; nous somme bien appoinctés de ceste chienaille de gens qui nous viennent tous les jours ceans assaillir [36].

Quant aux insultes scatologiques qu'ajouta le mari, nous n'osons les transcrire ici…

Les dames de Mâlain et celle de Champfort réagissent de manière très différente. Peut-être est-ce dû à leur tempérament. Mais c'est aussi une différence de culture et de milieu social. Les sœurs de Montagu sont des dames de haute noblesse. Elles descendent d'une branche cadette des ducs capétiens. Elles connaissent personnellement la duchesse Marguerite de Bavière. Leur attitude pendant le procès montre qu'elles savent lire, sans doute écrire, et très bien compter. Elles sont capables d'ourdir les pires machinations avec la plus exquise des politesses. Ainsi Catherine ne pense pas que son fils ait été capable de désobéissance aux ordres de la duchesse, et s'il l'a fait, "elle n'en serai pas contente et ne l'auroit point aggreable" [37]. La dame de Champfort, Custine de Roussillon, est d'un milieu bien plus humble. Son mari est un simple écuyer. Elle habite une petite maison forte. Elle ne sait vraisemblablement pas lire puisque c'est son mari qui lit le mandement avant qu'elle ne l'arrache au sergent. Son vocabulaire, ses manières, sont assez proches de ceux des pauvres paysannes que les baillis condamnent à quelques sous d'amende pour insulte aux sergents ducaux. La disposition même de la maison évoque cette culture paysanne. En effet, Custine lance le mandement de justice "sur le sol de la cuisine". Je ne pense pas que la dame de Champfort était alors à ses fourneaux. Tout simplement, le sergent a été reçu dans la salle principale de la maison, qui est une salle-cuisine : or, cette disposition est identique à celle des maisons paysannes.

Dans cette maison de la moyenne noblesse (il y a en effet une noblesse encore plus pauvre, celle qui ne possède ni seigneurie ni manoir fortifié), on ne voit pas de séparation architecturale entre un espace public (*aula*) et un espace privé (*camera*). Peut-être est-ce le reflet d'une moindre séparation des sphères du public et du privé dans cette catégorie sociale? Ainsi, naturellement, Custine de Roussillon ne se cantonne pas à la gestion domestique et elle intervient sans vergogne dans les affaires publiques qu'on dit réservées aux hommes. Toute son attitude montre d'ailleurs qu'elle a peu de considération pour les pouvoirs publics et peu de talent pour les relations publiques…

La cuisine de Custine est sans doute passionnante. Mais que vaut cet exemple unique pour comprendre la place des milliers de femmes qui ont habité et peuplé les centaines de maisons fortes? Pour approcher ce phénomène social – si tant est que le

[36] *Ibid.*, 19.

[37] B. M. Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/4, cote 1, art. XXXIX. Mouillebouche 1994, 54.

social existe autrement que dans l'accumulation des vécus personnels – il faut changer d'échelle et de méthode, abandonner l'exemple choc qui cache la forêt et se livrer au périlleux exercice de l'analyse statistique.

TOUTES LES CHÂTELAINES

Notre étude sur les maisons fortes de Bourgogne nous a amené à constituer une base de données assez vaste, qui répertorie 660 sites, mais aussi 8500 mentions d'archives qui ont permis d'indexer 7200 noms de personnages [38]. Parmi ces 7200 mentions de possesseurs de forteresses (châteaux ou maisons fortes), on trouve 800 femmes, ce qui représente 11 % de notre corpus. Cela ne signifie pas que 11 % des châteaux sont tenus par des femmes. Pour comprendre la signification de ce chiffre, il faut observer de plus près la nature des archives qui nous révèlent ces noms.

Les femmes dans les archives

Les archives sont d'une richesse très inégale pour étudier les femmes. Ainsi, les *cherches de feux*, qui révèlent 838 noms de châtelains, ne livrent que 18 noms de femmes, soit moins de 2 %. En effet, ces ressources fiscales s'intéressent uniquement aux chefs de feux. En outre, elles ne citent souvent que le seigneur principal des paroisses. Comme les *cherches* sont souvent rédigées par simple mise à jour des précédents rôles de feux, de nombreuses seigneuries sont attribuées "aux héritiers du seigneur untel", ce qui laisse dans l'ombre la plupart des châtelaines.

A l'inverse, les aveux et dénombrements de fief oublient rarement de mentionner une femme. Sur 1044 aveux mentionnant un habitat fortifié, 193 textes, soit 18 %, font référence à un personnage féminin : mère, épouse, fille, ou seigneur en titre. En effet, d'après la coutume bourguignonne, il n'y a aucun empêchement à ce qu'une femme soit détentrice d'un fief. La seule réserve est que la fille aînée doit reprendre en fief sa part d'héritage du fils cadet [39]. Bien sûr, la femme qui tient un fief ne doit pas assurer en personne le service vassalique (estage ou service d'ost), mais elle doit désigner un homme pour servir à sa place. Les grands rôles de fiefs que Charles le Téméraire a fait lever en 1474 offrent un panorama assez complet des fiefs ducaux à la fin du XVe siècle [40], qu'il ne faudrait pas confondre avec l'ensemble des feux

[38] Cette base de données est le développement de celle qui est distribuée sur cédérom dans l'ouvrage : Mouillebouche 2002.

[39] Marchand *et al.* 1982, 201 et 208. "Coustume est en Bourgoingne, se uns nobles et une femme noble ont pluseurs enfants, males et femeles, se le pere et le mere vont de vie à trespassement, chascun des enfans reprenront leur porcion de fief de leur ainsné frere ; et s'il y a une femmele qui soit ainsnée, pourra elle reprendre sa porcion de son frere qui est mendres d'elle? Par la coustume, elle en puet reprendre, car femme en reprise n'a point d'ainneesse, mais l'emporte le males, combien qu'il soit mendres". La coutume s'appuie sur une jurisprudence de 1208. Par décision ducale, Jacquette de Montbéliard, sœur aînée de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, avait dû reprendre en fief de son frère cadet sa part d'héritage, à savoir les châteaux de Cussy et Meursault (B 10490 ; B 10424, f° 34 r°, G 799).

[40] B 11722 à B 11725.

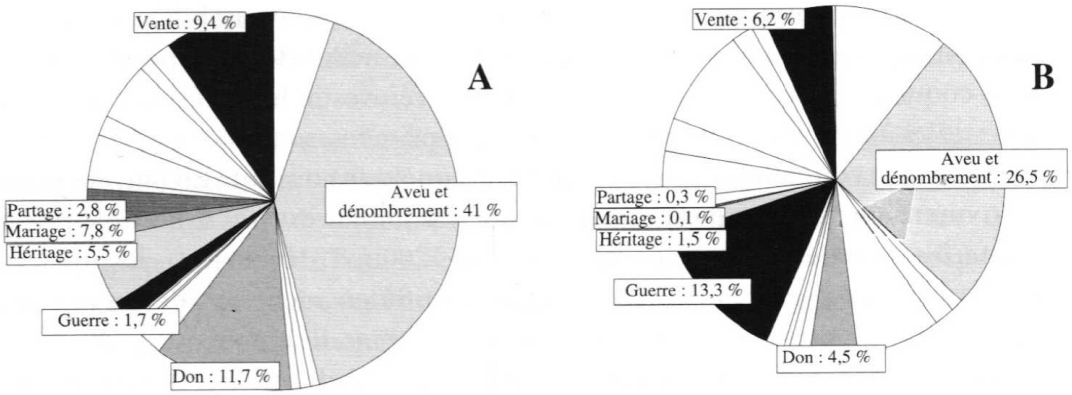

Fig. 4 : Action principale des textes répertoriés.
A : pour les actes mentionnant des femmes. – B : pour les actes ne mentionnant pas de femme.

nobles. Marie-Thérèse Caron a compté que, sur environ 600 déclarations de fiefs, 76 % sont le fait de fieffés masculins, 14 % sont faites par des hommes au nom d'une femme (mère, épouse ou fille), et 10 % ont été établies individuellement par des femmes [41].

L'ensemble des 8500 textes étudiés permet de voir que les actions dans lesquelles sont engagées des femmes n'ont pas la même répartition que celles qui concernent exclusivement des hommes (fig. 4). Ainsi, les engagements et réengagements féodaux, qui constituent 26,5 % des mentions de textes avec protagonistes masculins, représentent 41 % des textes impliquant des femmes. Les hommes sont sur-représentés dans les textes qui font état de fait de guerre ou de construction de forteresses. En revanche, la proportion de femmes augmente sensiblement quand les textes concernent des transactions (dons, ventes, partages), des mariages ou des héritages.

Le cas des dons et ventes de maisons fortes mérite d'être observé de près. Quarante-deux fois, du XIIIe au XVe siècle, on voit une femme vendre ou donner une maison forte ou un château. La plupart du temps, la vendeuse est une jeune orpheline ou une veuve qui semble se débarrasser de son patrimoine militaire. Elle vend parfois une forteresse surnuméraire, un "habitat secondaire", comme la maison forte de Buncey que Mabille de Charny, dame du puissant château de Charny, cède au duc Eudes II en 1273 [42]. Mais la vente peut concerner l'habitat principal. En 1362, Isabeau de Courtivron, dame et résidente de la maison forte de Courtivron, vend sa forteresse du Meix à Jean de Saulx, gruyer du duc [43]. Trois ans plus tard, elle cède au même sa maison forte de Courtivron, c'est-à-dire sa résidence principale et éponyme [44].

[41] Caron 1987, 405.

[42] Buncey : ar. Montbard, cant. Châtillon-sur-Seine. B 10423, f° CCIII/223 r° ; Peincedé, I, 201 ; original manquant depuis 1715.

[43] Courtivron : ar. Dijon, cant. Is-sur-Tille. Le Meix, ar. Dijon, cant. Grancey-le-Château. B 10496 ; Peincedé, XXV.

[44] B 10496 ; Peincedé, XXV.

Comment comprendre cette frénésie de transactions immobilières chez nos bourguignonnes? Veulent-elles quitter ces sombres et mâles donjons pour se retirer dans une coquette maison de ville? Veulent-elles réinvestir leur héritage dans des biens plus utiles à leur sexe? Ou bien, ruinées et opprimées, sont-elles spoliées de leur dernier château et condamnées à se réfugier dans quelque couvent? En fait, ces ventes se comprennent mieux quand on remarque que l'acheteur est très souvent le duc de Bourgogne ou l'un de ses proches. En effet, de 1200 à 1350 environ, les ducs ont cherché à contrôler personnellement l'habitat fortifié en rachetant de nombreuses forteresses. Quand celles-ci étaient tenues par des femmes, il semble que le duc ait pu les obliger à vendre pour l'intérêt général et la sécurité du duché. Ainsi, en 1347, Jeanne de Verdun, veuve d'Étienne de Montagu et dame de Mâlain, doit vendre, "à la prière du duc Eudes", sa maison forte de Coyon à Perrinet Cornu "à condition que celui-ci la fasse réparer" [45]. On voit donc, encore une fois, que le duc ne fait pas confiance aux femmes pour tenir et entretenir les forteresses. Autant qu'il le peut, il les rachète ou les fait racheter par des guerriers de confiance.

La part des femmes mentionnées parmi les détenteurs de forteresse varie aussi avec le temps (fig. 5). Les châtelaines sont peu nombreuses au XIIe siècle (moins de 5 % des actes consultés font mention d'une femme), puis elles apparaissent de plus en plus fréquemment, jusqu'à être présentes dans 20 % des actes entre 1325 et 1350. Ensuite, leur représentation décline, avant de connaître un léger sursaut à la fin du XIVe et au XVe siècles.

Cette évolution s'explique par la somme de différents facteurs.

Il y a tout d'abord un effet de sources. Au XIIe siècle, la plupart des archives sont d'origine ecclésiastique, et ces dernières sont souvent moins attentives à la présence

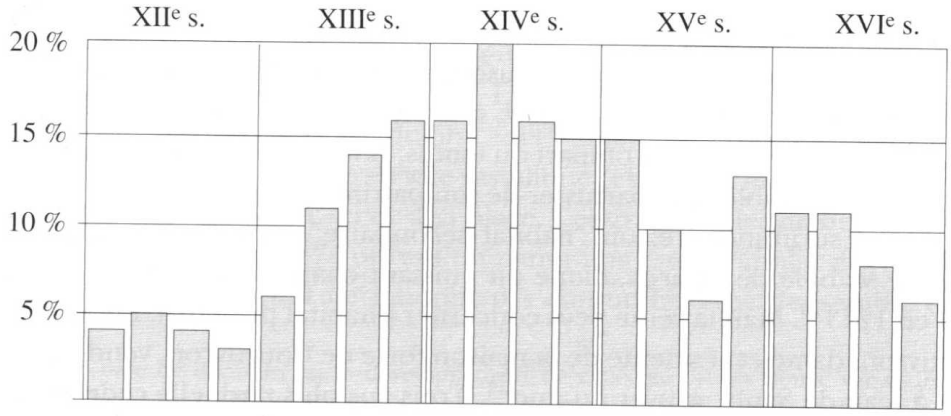

Fig. 5 : Évolution proportionnelle du nombre de textes mentionnant une femme châtelaine.

[45] Coyon, aujourd'hui Sainte-Marie-sur-Ouche, ar. Dijon, cant. Sombernon. Petit 1905, VIII, 452. Jeanne de Verdun est la grand-mère de Pierre II de Montagu et l'arrière-grand-mère de Jeanne et Catherine.

des femmes. Au contraire, au XIVe siècle, une part importante de la documentation est constituée par des dénombrements de fiefs, type de source qui favorise la mention des femmes.

L'évolution des mentions de femmes suit également celle des maisons fortes. Au XIIe siècle, la plupart de nos textes se rapportent à des châteaux, anciens *castra* ou châteaux neufs. Or, les femmes jouent un moindre rôle dans ces forteresses stratégiques. A partir du XIIIe siècle se multiplient les maisons fortes, qui sont plus souvent aux mains de dames et demoiselles. En effet, les femmes sont présentes dans 7,2 % des actes mentionnant un château et dans 14,5 % des actes mentionnant une maison forte.

La sur-représentation des femmes aux XIIIe et XIVe siècles s'explique également par la politique ducale qui pousse les femmes seules à vendre leurs forteresses. En effet, l'augmentation du nombre de mentions dans les archives ne signifie pas forcément une plus grande présence féminine ; elle peut refléter aussi une pression pour exclure les femmes des maisons fortes.

Néanmoins, le diagramme prend également en compte le nombre de femmes qui tiennent personnellement des maisons fortes. Parmi celles-ci, les veuves représentent parfois plus du quart des châtelaines (fig. 6).

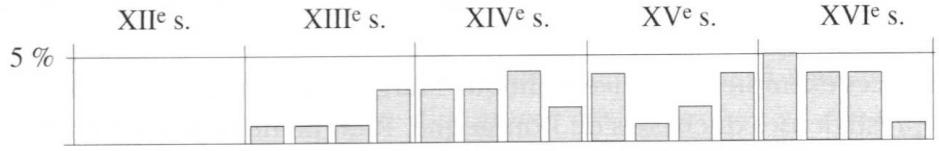

Fig. 6 : Évolution proportionnelle du nombre de textes mentionnant une châtelaine veuve.

Le premier pic de viduité, entre 1350 et 1374, correspond bien sûr à la grande mortalité de 1348 et à son retour en Bourgogne vers 1360. Le second pic, dans le premier quart du XVe siècle, est peut-être dû aux pestes de 1390 et de 1399. Henri Dubois, qui a étudié les feux féminins dans la ville de Dijon, a fait les mêmes constatations : le nombre de veuves chefs de feux atteint son acmé à Dijon après la peste de 1399, puis elle diminue selon un mouvement démographique naturel [46].

Dans le monde aristocratique, les femmes seules peuvent également être des veuves de guerre. Parmi les 15 veuves qui avouent tenir forteresse dans le premier quart du XVe siècle, plusieurs ont perdu leur mari à Nicopolis. Ainsi, Hugotte de Frôlois, qui tient en 1402 les maisons fortes de Bouhey et Molinot, est veuve de Bernard de Chartres, mort en Orient. Catherine de Neuchâtel et Henriette de Grandson, qui occupent le château de Lamarche en 1405, sont la femme et la fille de Jean Ier de Grandson, tombé en 1397. Et dame Matthieu, qui cède en 1406 sa maison

[46] Dubois 1990.

forte de Vesvrotte à son fils, est veuve de Jean Sauvegrain, mort à Nicopolis [47]. A partir de 1425, les veuves sont moins nombreuses : elles meurent ou se remarient, et la mortalité générale régresse. Mais c'est pour repartir de plus belle en 1450 et culminer finalement au début du XVIe siècle, sous l'effet conjugué des pestes et des guerres d'Italie.

Les archives montrent donc, sinon le mode de vie, du moins l'importance numérique des femmes dans les maisons fortes. Pendant que les hommes sont à la guerre, en croisade ou à la cour, les dames s'occupent du patrimoine et du domaine. Quand la guerre ou la peste viennent les priver de leur époux, certaines doivent vendre le château, d'autres se remarient. Bon nombre enfin parviennent à résister à toute pressîon et deviennent d'honorables "maîtresses de maison(s) forte(s)".

Les femmes dans les maisons fortes

Les comptes de châtellenies montrent qu'il y avait, dans les châteaux, des endroits spécifiquement féminins : c'est le cas des "étuves de beauté" que Marguerite de Flandre fait bâtir à Dijon et à Germolles [48]. Dans les châteaux ducaux, la chambre de Madame est entourée de celles des suivantes et des nourrices. Le jardin est également un lieu privilégié de la sociabilité féminine. Marguerite de Flandre y fait venir des fruits rares et des roses, qui sont cueillies et séchées par ses ouvrières personnelles [49].

Mais ces exemples ne concernent que Marguerite de Flandre, c'est-à-dire l'une des plus prestigieuses duchesses de Bourgogne. Rien ne nous permet de penser que son mode de vie ait fait école dans les autres châteaux et maisons fortes. Bien au contraire, les vestiges ne laissent rien paraître de la présence des femmes dans les forteresses. Aucun bâtiment n'a gardé des vestiges d'étuves ou des traces de nurserie. La circulation verticale dans les maisons-tours, qui se faisait souvent par des échelles ou des escaliers de bois, n'avantageait guère les dames, surtout quand elles étaient entravées par leur grossesse. Les latrines mêmes sont parfois misogynes, comme ce siège percé de Courcelles-lès-Montbard, qui semble particulièrement adapté à la morphologie masculine.

La chapelle est l'élément le plus fortement marqué par la présence féminine. En effet, les seigneurs disposent souvent, outre d'une chapelle fondée dans l'église du village, d'un oratoire bâti dans l'enceinte de la forteresse. Les bâtisseurs de châteaux peuvent installer leur chapelle castrale dans un bâtiment indépendant ; les

[47] Bouhey (ar. Beaune, cant. Pouilly-en-Auxois) et Molinot (ar. Beaune, cant. Nolay) en 1402 : B 10547. Lamarche-sur-Saône (ar. Dijon, cant. Pontailler-sur-Saône) en 1405 : E 1859. Vesvrotte (ar. Dijon, cant. Mirebeau, com. Beire-le-Châtel) en 1406 : B 11352. Morts de Nicopolis : Delaville Le Roulx 1886, 79 ; Schnerb 1996.

[48] Dijon : Canat de Chizy 1859 ; Germolles : Beck 2002.

[49] B 5758. Pour les jardins ducaux : Beck & Duceppe-Lamarre 2001.

possesseurs de maisons fortes doivent généralement se contenter d'un oratoire aménagé dans le corps de logis principal, et qui se distingue seulement par une fenêtre de chœur particulièrement ornée. Or les femmes sont impliquées dans environ le tiers de ces fondations de chapelles castrales. En général, le couple seigneurial est co-fondateur de la chapelle. Mais il arrive aussi qu'une veuve ou une jeune héritière décide seule de fonder ou de refonder une chapelle. Les dédicaces reflètent souvent les dévotions spécifiques des hommes et des femmes. Les hommes fondent des chapelles Saint-Georges, Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Denis. Les femmes affichent leur dévotion à la Vierge, et surtout aux saintes qui protègent les parturientes : sainte Marguerite et Notre Dame la Gisante (c'est-à-dire en gésine). Assez souvent, le couple fondateur tient à donner un caractère familial à la chapelle, en la plaçant sous une double dédicace, masculine et féminine [50]. Ainsi, Marguerite de Chauffour, veuve de Claude de Vaudrey, restée seule dans sa maison forte de Minot, fait ériger une chapelle dédiée à saint Claude et sainte Marguerite [51].

Cette option préférentielle des femmes pour la chapelle semble également visible dans les fouilles archéologiques. Ainsi, au château de Mâlain, le château de Jeanne et Catherine de Montagu, la présence féminine se repère aux attaches vestimentaires, aux perles de colliers et surtout aux épingles de cuivre argentées qui tiraient les vêtements féminins "à quatre épingles". Or, nulle part ce mobilier n'est aussi abondant qu'à proximité de la chapelle, notamment sous l'escalier de pierre qui permettait d'accéder à la tribune. Les fouilles ont même retrouvé, sous le sol effondré de la chapelle, une minuscule bague d'or gravée des lettres A et V : elle semble avoir appartenu à Anne de Vienne, dame de Mâlain au début du XVIe siècle.

La maison forte : un château au féminin?

La maison forte pourrait sembler, grammaticalement sinon sociologiquement, un "château au féminin". Plus petite, moins guerrière que le château, la maison forte trouve sa place sociale au niveau de la famille plus qu'à celui de la politique. Mais cette belle évidence sémantique se perd quand on passe du français au latin. Le *castrum* et le *castellum* ont la bonne neutralité des objets inanimés, mais la *domus fortis* est un curieux monstre grammatical, de cette fameuse quatrième déclinaison qui prend des airs de masculin pour désigner des noms féminins. Pour comble, *domus* emprunte plusieurs de ses cas à la seconde déclinaison. Les *domus* sont féminines en cas sujet et masculines en cas objet!

Pourra-t-on trouver quelques traces de féminité dans les structures même des maisons fortes? Des psychologues sérieux (il y en a) constatent que les enfants d'aujourd'hui ne dessinent pas les mêmes châteaux selon qu'ils sont garçons ou filles :

[50] Liste complète dans Mouillebouche 2002, 404.

[51] Minot : ar. Montbard, cant. Aignay-le-Duc. En 1500, E 1333.

"Le fini, le soigné, le symétrique : fille. Le désordonné, l'agité, l'irrégulier : garçon"[52]. Cette typologie nous aidera-t-elle à retrouver des forteresses bâties pour des femmes? Sans doute pas. En effet, la plupart de nos vestiges sont aujourd'hui "désordonnés, agités, irréguliers" ; les maisons fortes donnent souvent l'impression de ne pas être finies. Quant à l'aspect soigné et symétrique, il est plutôt la marque des châteaux princiers, notamment les châteaux philippiens, que des demeures féminines.

Dernière tentative pour déterminer le genre des maisons fortes : les femmes ont-elles, de leur plein gré, préféré habiter les maisons fortes que les châteaux? Comme on l'a vu plus haut, la multiplication des maisons fortes a entraîné au XIIIe siècle une multiplication de dames châtelaines. Le corpus des sources qui concernent les châteaux contient 7,2 % de femmes, alors que celui des maisons fortes présente une part féminine de 14,5 %. Cette plus forte représentation, si tant est qu'elle reflète bien une plus forte présence dans les bâtiments, traduit-elle une préférence des dames pour les maisons fortes, ou au contraire un exil forcé pour les éloigner des châteaux? L'examen au cas par cas n'apporte pas de réponse probante. Certaines duchesses de Bourgogne ont résidé dans de simples maisons fortes alors qu'elles auraient pu bénéficier de puissants châteaux. Alix de Vergy finit sa vie dans le prieuré fortifié de Trouhaut, Agnès de France résidait dans la maison forte de Volnay et Jeanne de France a vécu une retraite paisible dans sa petite forteresse de Jugny[53]. En revanche, Marguerite de Flandre vivait à Argilly et à Rouvres, c'est-à-dire dans les châteaux ducaux les plus importants. Les dames de l'aristocratie ne montrent pas non plus une préférence évidente pour les maisons fortes. En 1388, la dame du château de Talmay se retire dans sa belle maison forte de Courcelles-lès-Montbard. Elle a donc quitté un château pour habiter une simple maison forte, mais on ignore si ce changement d'adresse était définitif et si elle l'a fait de son plein gré[54]. A l'inverse, Perrenette de Marey, veuve de Jean de Saulx, préfère les châteaux. Lors du règlement de l'héritage de son mari, elle garde pour son douaire les "châteaux" de la Borde-Reullée et de Courtivron et laisse aux autres héritiers les "maisons fortes" de Couchey, Bouhey et Molinot[55].

En fin de compte, nous ne pouvons dégager aucune image précise des femmes dans les maisons fortes. L'étude sérielle permet seulement de récuser un certain nombre de stéréotypes étayés par des exemples peu représentatifs : une forteresse

[52] Gardeil 1985, 129.

[53] Trouhaut : ar. Dijon, cant. Saint-Seine ; Petit 1905, IV, 287, en 1235. Volnay : ar. et cant. Beaune ; Petit 1905, VIII, 189, en 1316. Jugny : ar. Montbard, cant. Baigneux, com. Billy-lès-Chanceaux ; B 6034 ; Petit 1905, VIII, 174, en 1335.

[54] Talmay : ar. Dijon, cant. Pontailler-sur-Saône. Courcelles-lès-Montbard : ar. et cant. de Montbard. B 11311 en 1388.

[55] B 11367, en 1421. La Borde-Reullée : ar. et cant. Beaune, com. Meursanges. Courtivron : ar. Dijon, cant. Is-sur-Tille. Couchey : ar. Dijon, cant. Gevrey-Chambertin. Bouhey : ar. Beaune, cant. Pouilly-en-Auxois. Molinot : ar. Beaune, cant. Nolay.

habitée par une femme n'est pas plus souvent attaquée qu'une autre ; les femmes héritent, gardent, transmettent leurs habitats fortifiés et, malgré les réticences du duc, elles peuvent les tenir en fief.

La surprise, c'est plutôt de voir l'importance numérique des forteresses tenues par des femmes. La vie agitée de la noblesse entraîne, au Moyen Age et à l'époque moderne, une importante mortalité masculine, qui était beaucoup plus aléatoire que la mortalité féminine. La femme qui avait survécu à son premier accouchement pouvait espérer, ou craindre, survivre à quelques maris. Et la disparition des pères, des frères et des maris successifs concentrait parfois de belles fortunes dans les mains de quelques frêles châtelaines.

Les modèles sociaux du Moyen Age réservent la guerre, le siège et la défense des places aux hommes. La plupart des femmes sont sans doute acquises à ce modèle, et les actes officiels qui constituent nos archives accentuent ce conformisme. Pourtant, l'historien, perplexe, se demande si une dame comme Marguerite de Frôlois, qui possède au moins deux châteaux et quatre maisons fortes, était bien la femme soumise et insignifiante que colportent les clichés du "mâle Moyen Age"[56]. Hélas, les archives gardent leurs mystères. Les murs des maisons fortes protègent, aujourd'hui comme hier, l'intimité, les trésors, les joies et les peines des dames du temps jadis.

[56] Marguerite de Frôlois est la fille de Gui, qui meurt à la bataille de Cocherel en 1364 (Courtépée 1775, IV, 268), et qui lui laisse 1 château et 5 maisons fortes. Elle épouse avant 1366 Jean de Châtillon-en-Bazois, qui meurt vers 1370 en lui laissant un second château et une confortable dot. Marguerite est alors l'une des plus grandes fortunes de Bourgogne. Les dénombrements qu'elle rend au duc s'allongent régulièrement (1366 : B 10515 ; 1371 : B 10519 ; 1372 : B 10522 ; 1382 : B 10529). Elle demeure seule pendant 10 ans. En 1382, on la retrouve mariée à Guichard Dauphin, petit noble sans fortune, qui mourra à Azincourt en 1415 (Caron, 1987, 387).